CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E37734** **VALABLE JUSQU'AU** **13/10/2027**

ÉDITÉ LE 07/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1998

Raison sociale : ARTISANS COUVREURS DE CHAMPAGNE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/01/2021

Capital : 16 000

37 RUE DE LA GARE
10270 LUSIGNY-SUR-BARSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES

Siret : 419 436 720 00025

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4403046

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 519106P1244001/001 48862/17

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 519106P1244001/001 48862/17

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 03 25 41 24 20 **Fax :**

Portable : 06 76 54 26 12

Responsabilité légale :
VALENTIN MARC PRÉSIDENT / VALENTIN ALARIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://artisans-couvreurs.fr

E-mail : acc@acc10.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 838 436 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure)	19	11/06/2024
3133	Ardoises (Technicité supérieure)		11/06/2024
3193	Couverture du patrimoine		11/06/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/08/2026 15:07

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.